



Réunion du 21 janvier 2019

DECLARATION LIMINAIRE

En premier lieu, nous tenons à souhaiter à tous les membres du CCMMEP une bonne année 2019. Qu'elle soit fructueuse à toutes et à tous sur le plan personnel autant que dans l'exercice de nos missions respectives.

Le Spelc se félicite de la qualité et de la réactivité des relations qu'il entretient avec les agents de la Sous-direction de l'enseignement privé et les remercie pour leur travail. Nous espérons que les choses pourront continuer de la sorte (s'il reste encore quelques fonctionnaires dans quelques années).

La période que nous vivons depuis plusieurs semaines est relativement inédite, non seulement par la durée des mouvements de protestation que par le fond des revendications. Tout cela démontre clairement le hiatus grandissant entre la gouvernance de ce pays et les citoyens. Pour dire le vrai, nous ressentons parfois la même chose au niveau politique de notre ministère : la communication se fait parcimonieuse et nous sommes systématiquement obligés de nous rappeler au bon souvenir du cabinet pour être invités à des concertations qui concernent pourtant notre cœur de métier. Cela ne peut plus durer et nous en appelons à une plus grande ouverture et à une meilleure écoute.

Force est de constater que, ces dernières années, la situation des personnels que nous représentons n'est guère enviable. Je ne vous rappellerai pas les chiffres, tout le monde les connaît. Les enseignants français sont payés moins que la moyenne dans les pays de l'OCDE et le coût salarial par élève français est ridiculement bas. Comment s'étonner, dans ces conditions, que le nombre de démissions, particulièrement en début de carrière, explose ? À cela s'ajoutent des réformes structurelles comme celles du collège, du lycée, de la voie professionnelle... Cette accumulation est de nature à inquiéter les acteurs de terrain et suscite l'ironie, voire l'incompréhension dans de nombreux pays membres des mêmes organisations que la France.

La Fédération nationale des Spelc tient également à rappeler les injustices qui persistent entre les enseignants du public et les maîtres du privé :

- conditions de départ et de pension de retraite ;
- absence de vraies solutions en cas de souffrance grave, de handicap ;
- absence de passerelles entre public et privé, absence de possibilité d'accès au corps d'inspection...

À cela s'ajoutent des demandes, pourtant légitimes, que nous portons depuis plusieurs années et qui concernent le public comme le privé. Rassurez-vous, nous ne tomberons pas dans une litanie de doléances.

- Commençons par l'absence de considération de notre métier et des personnes qui l'exercent. Les réformes se mettent en place sans que nous ne disposions des informations utiles pour émettre un avis construit. La confiance n'est pas au rendez-vous non plus, malgré les déclarations solennelles. Prenons simplement 3 exemples : les évaluations en CP qui relèguent les enseignants au rang de simples copistes, sans attribution suffisante de temps, la réforme du lycée et celle de la voie professionnelle au sujet de laquelle nous ne disposons que d'informations lacunaires. Elles devraient pourtant être mises en place à la rentrée prochaine.
- L'emploi précaire est massif et nous sommes très étonnés de voir le nombre d'heures supplémentaires augmenter au détriment de l'emploi stable, condition pourtant essentielle à l'exercice serein de notre métier. Nous en sommes à nous demander si Bercy ne dirige pas ce ministère en sous-main. N'importe quelle entreprise privée serait condamnée si elle avait recours à un tel nombre de salariés précaires. Le Spelc demande non seulement une amélioration salariale pour le 1^{er} degré et le 2nd degré afin de parvenir à l'égalité, mais aussi la mise en place de concours spécifiques en nombre suffisant pour ne conserver que le nombre de maîtres précaires strictement nécessaire, voire la création d'un corps de contractuels remplaçants, comme dans le public. Rappelons aussi que les enseignants du 1^{er} degré ne peuvent pas assurer d'heures supplémentaires et que cela crée une nouvelle différence salariale avec leurs homologues du 2nd degré.
- Nous demandons également une révision de fond de nos professions. Certes, les décrets de 2014 ont apporté certaines précisions, mais rien n'est venu concrétiser ce constat. Toutes les tâches effectuées par les enseignants doivent être reconnues et justement rémunérées.
- Un autre exemple des dysfonctionnements dans l'Éducation nationale, le PPCR. Outre le report d'un an des mesures qui auraient pu améliorer un peu la situation salariale des enseignants, plusieurs mesures sont totalement inadaptées au privé, je ne citerai que les conditions trop restrictives du 1^{er} vivier pour l'accès à la classe exceptionnelle. De ce fait, dans le 2nd degré, les chefs d'établissement constituent une très importante partie des heureux promus alors même qu'ils sont de droit privé pour cette fonction et que, trop souvent, ils ne conservent qu'une heure d'enseignement (pas toujours effectuée) pour préserver leur contrat. Les proportions de 80 % et 20 % sont totalement iniques et le Spelc demande que les promotions non accordées au titre du 1^{er} vivier soient reportées sur le 2nd vivier.
- Nous terminerons par une dernière demande importante. Il est maintenant nécessaire et urgent que soient réécrits les textes réglementaires sur le mouvement des maîtres des établissements privés. Ce n'est un secret pour personne, des négociations sont ouvertes au sein de l'Enseignement catholique et il serait préférable que les deux textes en préparation soient cohérents entre eux. Nous rappelons également notre volonté de voir les suppléants pris en compte dans le déroulement du mouvement.

Bien d'autres questions se posent dans une profession de plus en plus déconsidérée et peu rémunérée, cela ne peut clairement plus durer. Nous demandons à ce ministère de prendre rapidement les mesures indispensables pour redonner à ce pays et à ses éducateurs les moyens de préparer l'avenir dans des conditions dignes.